



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-28	N° 23-28 – LA BEUCAIRE – ASSOCIATION BOCA 83 – MODIFICATION ACTIVITE
Demande d'autorisation de l'association BOCA 83 aux fins modifier son activité	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : L'association BOCA 83, présidée par M. BEN CHARIF est locataire dans nos locaux sur le site du carré de la Beaucaire depuis 2017. Cette association a pour objet de : - proposer aux adhérents et à la population, un lieu de vie convivial, pour échanger et se rencontrer dans la tolérance et le respect des autres, ouvert à toutes les générations et accessible aux personnes handicapées, dans l'objectif du « Vivre Ensemble ».

- lutter contre la délinquance et la prolifération de la violence au sein du quartier. Le but étant de créer des ateliers afin de transmettre, à différents publics, les notions de respect, le dépassement de soi, les règles de vie en communauté. Lutter de manière préventive contre les addictions, la toxicomanie et les MST grâce à des ateliers de sensibilisation avec des professionnels et des associations.
- favoriser ainsi les rencontres, les échanges et les activités intergénérationnelles participant au développement de l'animation socio-culturelle.
- sensibiliser les jeunes à la notion de travail : Mettre en place des ateliers « Jobs dating » avec des professionnels qui leur permettront une orientation adéquate à leur profil, de repérer les filières, de communiquer et de les accompagner.

Cette association occupe deux locaux de 51 m2, chacun, référencés n° 0028 1785 et 0028 1789.

M. BEN CHARIF a saisi THM afin d'être autorisé à aménager ces locaux sous la forme d'un café et restaurant solidaire.

En effet, il souhaite y vendre des boissons et denrées alimentaires aux adhérents de l'association uniquement, en s'alignant sur les prix pratiqués par les commerces voisins afin de ne pas créer de concurrence déloyale vis-à-vis des commerces déjà implantés.

Les personnes non adhérentes, pourront uniquement bénéficier du dispositif « café suspendu », c'est-à-dire qu'elles seront contraintes « d'acheter un produit en sus de leur commande initiale, produit qui sera distribué à une personne en situation de précarité ».

Conformément à la délibération n° 16-36 du Conseil d'Administration du 29 juin 2016 relative à la mise en place du barème des loyers appliqués au domaine associatif et à la classification des associations en 4 catégories, ladite association est classée en catégorie 3 « autres associations » avec un loyer au 1er janvier 2023 de 2,02 € / m2, soit un loyer mensuel hors charges et taxes de 103,02 € pour chaque local loué.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la modification de l'activité évoquée.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération n° 16-36 du CA du 29/06/2016

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	25	Abstentions	1	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE l'association BOCA 83 à modifier son d'activité tel que ci-dessus évoqué.

Le Président du Conseil d'Administration,



Mohamed MAHALI